

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
BULLETIN D'INFORMATION DE FÉVRIER

Bonjour chers parents,

La Semaine des enseignantes et des enseignants est à nos portes. Comme vous le savez, les membres de notre personnel enseignant accompagnent nos jeunes dans leur parcours scolaire avec grand dévouement. N'hésitez pas à leur écrire un petit mot avec votre enfant. C'est la plus belle marque de reconnaissance que vous puissiez leur faire. N'oublions pas les spécialistes, ils sont aussi très précieux au sein de l'équipe.

Bonne lecture,

Christian Gravel, directeur

Lina Bernier, directrice adjointe

DATES IMPORTANTES

Du 29 janvier au 9 février :	Période de réinscription pour les élèves du primaire Première inscription (maternelle et primaire) (En ligne du 29 janvier au 9 février)
2 février :	Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert
4 au 10 février :	Semaine des enseignants et enseignantes
12 au 16 février :	Journées de la persévérance scolaire
19 février :	Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert
23 février :	Fin de l'étape 2
4 au 8 mars :	Semaine de relâche
11 au 15 mars :	Rencontre de parents au besoin



SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Du 4 au 10 février, soulignons la grande contribution à la société québécoise de notre personnel enseignant! Des personnes qui, peu importe le contexte, savent éveiller la curiosité, transmettre le sens de l'effort et allumer les étincelles de la fierté. Des personnes qui travaillent sans relâche pour donner à chaque élève l'espace pour se réaliser.

Parce que leur rôle est primordial et qu'ils l'exercent au quotidien avec engagement, passion et compétence, les enseignantes et les enseignants méritent toute notre reconnaissance.

JOURNÉE DE REPRISE

Veillez prendre note que la journée de reprise pour la tempête du lundi 4 décembre 2023 aura lieu le lundi 29 avril 2024 (jour 4 pour le primaire et jour 1 pour le secondaire).

PÉRIODE OFFICIELLE DE RÉINSCRIPTION POUR LE PRIMAIRE



Inscription scolaire 2024-2025

Maternelle, primaire et secondaire
du 29 janvier au 9 février 2024*

* Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.

Centre de services
scolaires de la
Région-de-Sherbrooke
Québec

La période de réinscription pour l'année 2024-2025 se tient du 29 janvier au 9 février 2024. *

Pour les élèves fréquentant déjà notre école, vous recevrez les directives de l'inscription en ligne, dans les prochaines semaines. L'inscription se fera sur le [portail Mozaïk](#). Il sera primordial de respecter les délais.

*** Il est important de vous réinscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

Départ ou déménagement – Mozaïk Inscription

Même si votre enfant ne fréquentera pas une école du CSSRS en 2024-2025 (ex. : pour l'école secondaire), vous devez tout de même signaler le départ de votre enfant dans Mozaïk Inscription, lors de la période d'inscription. Voici la procédure :

1. Choisissez l'option « Signaler le départ du CSS de la Région-de-Sherbrooke »
2. Sélectionnez la raison : Inscription à l'école privée ou déménagement. Si vous inscrivez votre enfant dans une école privée, vous pouvez inscrire le nom de l'école privée sélectionnée dans les commentaires.

INSCRIPTION POUR LA MATERNELLE

Pour l'inscription en maternelle, celle-ci se fera en ligne (envoi des documents exigés par courriel à l'adresse : passerelle@cssrs.gouv.qc.ca)

S'il vous est impossible de procéder à [l'inscription en ligne \(onglet première inscription\)](#), vous pourrez vous présenter à l'école le soir du 30 janvier 2024, de 17 h 30 à 19 h 30.

Documents requis:

1. [Demande d'admission et d'inscription 2024-2025](#);
2. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 4 ans](#) (Non offert)
3. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 5 ans](#)
4. L'original grand format du certificat de naissance si vous vous présentez en personne, ou une copie numérisée de ce document si vous optez pour le courriel;
5. Deux preuves de résidence reconnues par le MEQ ([voir la liste des pièces reconnues](#));
6. Documents pour des parents en situation de garde partagée.

*** Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE



Du 12 au 16 février 2024, tout le Québec vibrera au rythme des Journées de la persévérance scolaire (JPS).

Évidemment, pour vos enfants vos gestes, vos mots et vos conseils comptent énormément. En tant que parent, vos encouragements et votre appui font une réelle différence. Prenez quelques minutes pour souligner leurs bons coups, échangez sur ce qui les motive à aller de l'avant et à persévérer, malgré tous les défis! Nous vous remercions de donner du sens à leur parcours scolaire!

Besoin d'idées pour souligner les JPS avec votre jeune? Vous trouverez plusieurs idées d'activités ici :

<https://www.journeesperseverancescolaire.com/fr/estrie/sinspirer/idees-dactivites-pour-les-5-11-ans>



CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Le calendrier pour la prochaine année scolaire 2024-2025 pour le primaire et le secondaire est maintenant en ligne! Profitez du format PDF ou encore du format électronique (.ICS) pour intégrer à votre agenda les jours école, les journées pédagogiques et les congés scolaires! Consultez-le ici : <https://cssrs.gouv.qc.ca/le-cssrs/calendrier-scolaire>

CAMPAGNE DE SÉCURITÉ EN TRANSPORT SCOLAIRE



La Fédération des transporteurs par autobus mobilise tous les usagers de la route, le réseau scolaire, les écoliers et leurs parents dans le cadre de la campagne « M'as-tu vu? », du 29 janvier au 9 février 2024. Nous vous invitons à consulter le microsite <http://www.mastuvu.info>, qui répond à de nombreuses questions sur le transport scolaire.

SECURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

En cette période hivernale, un rappel sur la sécurité aux abords de l'école s'avère important. Voici donc les consignes relatives à la sécurité aux abords de l'école :

- Circuler **lentement** près de l'école;
- Respecter les limites de vitesse en zone scolaire;
- Emprunter les passages piétons pour traverser la rue et respecter les brigadiers en tout temps;
- Respecter les autobus au moment de l'embarquement et du débarquement (feux clignotants et arrêt obligatoire);

ACTIVITÉS DU MOIS DE FÉVRIER

1^{er} février : Tournée planche à neige à l'école séance 2 (extérieur) Activité ponctuelle touchant les maternelles, 1^{er} et 2^{ème} année.

6 février : Sortie de raquettes en matinée sur le réseau d'Accès nature Waterville classe de 1^{er} et classe de 1^{er}-2^e

6 février après-midi : Parc Scowen 3^e

9 février : Sortie de raquettes en matinée sur le réseau d'Accès nature Waterville classes de maternelles

12 février : Pour lancer les journées de la persévérance scolaire, nous portons des vêtements verts!

13 février : Sortie de raquettes en matinée sur le réseau d'Accès nature Waterville classe de Christine

14 février : Pour souligner la St-Valentin, on s'habille en rouge ou en rose!



15 février : Reprise de la sorti du groupe d'Anylène, toute la journée au Parc de la gorge de Coaticook. Deux blocs d'activités : Trottinettes des neiges et raquettes.

16 février : Carnaval d'hiver de la Passerelle. 7 stations de jeux extérieurs, en après-midi. Le tout touche l'ensemble des élèves et du personnel de l'école. En cas de météo exécrable, reprise le 29 février.

23 février avant-midi : Parc Scowen 4^e

13-21 et 26 février (Élèves volontaires de 4^e 5^e et 6^e : Midi hockey



PATIN : MERCI DE CONSULTER L'HORAIRE DE FÉVRIER POUR VOIR QUAND LE GROUPE DE VOTRE ENFANT VA EN PATIN.



FONDATION

Les amis de l'école de Waterville inc. vous souhaite un magnifique mois de février! La persévérance et l'amitié seront mis de l'avant durant les prochaines semaines et nous en profitons pour vous remercier de nouveau pour votre participation aux campagnes de l'automne et des Fêtes!

Nous préparons de belles activités prochainement, demeurez à l'affût!

L'équipe de la fondation



CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Le calendrier pour la prochaine année scolaire 2024-2025 pour le primaire et le secondaire est maintenant en ligne! Profitez du format PDF ou encore du format électronique (.ICS) pour intégrer à votre agenda les jours école, les journées pédagogiques et les congés scolaires! Consultez-le ici : <https://cssrs.gouv.qc.ca/le-cssrs/calendrier-scolaire>



L'identité numérique de votre enfant

L'identité numérique est constituée de toutes les informations et de toutes les données associées à un individu sur le Web.

Voici quelques conseils à échanger avec votre enfant :

- comprendre ce qu'est l'identité numérique;
- être conscient qu'une fois l'information liée à son identité numérique affichée sur le Web, celle-ci devient accessible à tous les internautes;
- s'informer afin de comprendre les médias numériques de manière à pouvoir prendre des décisions éclairées sur les actions posées en ligne;
- créer des mots de passe sécuritaires et ne jamais les divulguer;
- ne pas afficher de renseignements personnels sur Internet;

Source : <https://tactic.cforp.ca/fichiers/bou-tic/ecolebranchee-outils-tech.pdf>

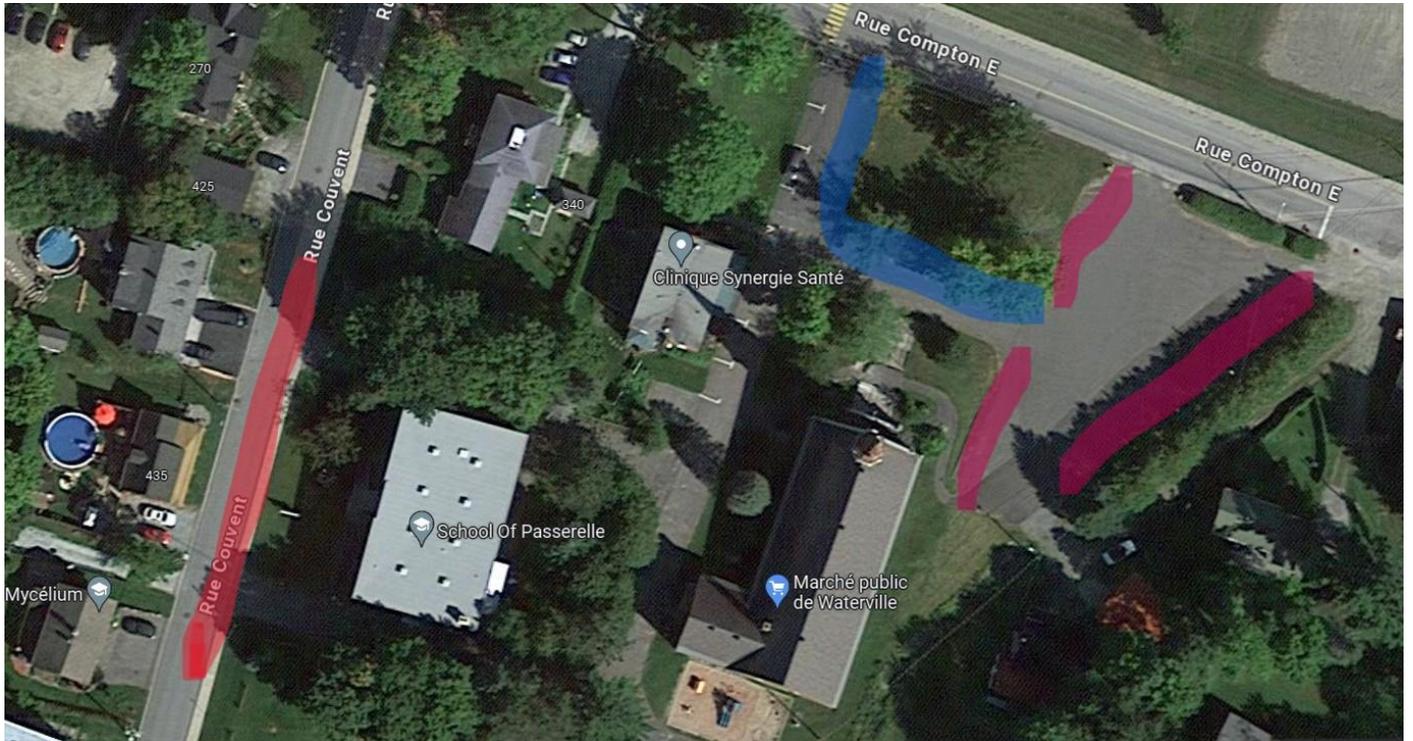
INTERDICTION DES CELLULAIRES EN CLASSE

« Annoncée par le ministre de l'Éducation en août, la directive interdisant le cellulaire en classe a été envoyée au réseau scolaire cette semaine. En effet, les cellulaires, les écouteurs et les autres appareils mobiles personnels devront être [interdits en classe pour les élèves de l'école publique au plus tard le 31 décembre 2023](#). La directive prévoit des exceptions si les enseignantes et enseignants permettent l'utilisation d'un appareil à des fins pédagogiques ou si l'état de santé ou les besoins particuliers d'un élève le requièrent.

Les conseils d'établissement doivent définir les modalités d'application de la directive. De nombreux conseils d'établissement partout au Québec ont déjà encadré l'utilisation du cellulaire à l'école dans le code de vie de leur établissement.

Ainsi, le conseil d'établissement de l'école ajustera notre code de conduite dès janvier. Le nouveau code amendé sera disponible sur le site internet de l'école. Nous veillerons aussi à vous l'acheminer par courriel.

STATIONNEMENT POUR LES PARENTS



En rouge :

- Stationnement de 5 minutes;
- Aucun stationnement permis avant 8h, car c'est la zone d'autobus ;
- Peut-être utiliser pour venir chercher son enfant après 15h15, car c'est la zone d'autobus.

En bleu :

- Stationnement pour déposer et venir chercher son enfant le matin et après l'école;
- SVP ne pas se stationner dans les espaces de stationnement de la Clinique Synergie.

En Mauve :

- Stationnement en tout temps.